

ralentie pour l'arrêt du contrôle, William A... sauta brusquement par la portière du côté opposé à la descente des voyageurs et tomba sur la voie. Son mouvement fut si prompt que le gendarme n'avait pu retenir le prisonnier, et qu'il dut, pour ne pas le laisser échapper, sauter à son tour sur la voie, où il tomba également et reçut à la jambe quelques contusions.

Voici d'autres renseignements publiés par l'Opinion Nationale :

Hier, M. Fontana s'est rendu chez M. le juge d'instruction avec son neveu. Malgré la précaution que le nommé William A..., l'individu amené de Lyon à Paris, avait prise de couper sa barbe, ces Messieurs l'ont parfaitement reconnu pour celui des voleurs qui avait marchandé la montre afin de détourner l'attention pendant que le vol s'accomplissait.

Cependant A..., qui n'est malheureusement porteur d'aucune valeur, se renferme dans le système de dénégation le plus absolu; il se contente de dire « que son avocat répondra pour lui. »

Nous pouvons ajouter à ces détails que, dès le lendemain du vol, la justice, sur les indications de M. Fontana, mettait en état d'arrestation une fille N..., supposée l'organisatrice du vol. Cette fille, âgée aujourd'hui d'une cinquantaine d'années, est connue de la police pour une voleuse de la plus grande habileté; elle joint à ce détestable talent l'art de se grimer au point de se rendre méconnaissable, et d'échapper ainsi au danger des confrontations.

Le vol dont M. Fontana a été victime, et surtout la récompense qu'il a promise, a éveillé la convoitise des faiseurs de dupes d'une sorte de sous-genre des voleurs émérites. Il n'est pas de jour, en effet, que M. Fontana ne reçoive des lettres anonymes, dont les auteurs, offrant des rabais considérables sur la récompense mise à la disposition des révélateurs, proposent de placer les voleurs sous la main de la justice, moyennant 500 francs, 1,000 francs, plus ou moins.

Les amateurs du chantage se refusent toujours et d'avance à se rendre au domicile du volé; ils se contentent de l'inviter à se rendre à tel ou tel endroit, où une personne lui donnera des renseignements précis. Malheureusement pour eux, leurs confidences, au lieu de tomber, au moment choisi par eux, dans l'oreille de M. Fontana, sont parfois recueillies par un agent de la sûreté, qui se fait un devoir de mettre le révélateur en lieu sûr, en attendant que l'on utilise ses révélations. A l'heure qu'il est, deux de ces voleurs honteux sont incarcérés.

On lit dans l'Indicateur de Péruwelz :

Lundi dernier, vers huit heures et demie du soir, il se passait, en la commune de Bury, un drame sanglant qui romet d'être une cause de plus dans les annales judiciaires du Hainaut.

Le nommé Joseph Doyen, âgé de 24 ans, qui se trouvait dans la cour de la ferme des frères et sœurs Harchies, a reçu un coup de fusil tiré à bout portant, et il est mort le lendemain, à une heure et demie du matin, des suites de sa blessure.

La gendarmerie de Péruwelz s'est rendue immédiatement sur les lieux et a procédé à l'arrestation du sieur Gustave Harchies, jeune homme orphelin, vivant avec son oncle et sa tante, et un frère et une sœur.

Les magistrats du parquet de Tournai se sont transportés à Bury, accompagné de M. le docteur Zeule qui a visité la victime de cet odieux attentat.

La rumeur publique accuse Gustave Harchies d'avoir tiré sur Joseph Doyen, parce qu'il avait des relations intimes avec sa sœur. Mais

Gustave Harchies allégué pour sa défense que, voyant un jeune homme entrer dans sa cour, il l'avait pris pour un voleur, et que, dans sa frayeur, il s'était armé d'un fusil et avait lâché la détente.

L'assassin appartient, comme la victime, à la classe des campagnards aisés; il a été conduit à Tournai par la gendarmerie; il est à peine âgé de 18 ans.

La victime a pu faire aux membres du parquet sa déposition complète avant de rendre le dernier soupir.

On écrit d'Anvers (Belgique), le 11 avril : « Ce matin, les ouvriers terrassiers, au nombre d'environ 400, occupés aux travaux de la nouvelle citadelle d'Austruvel, se sont mis en grève. La cause de cet acte paraît être l'insuffisance de leur salaire. Occupés depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir, ces hommes ne gagnent que 1 fr. 10 c. par jour. Plusieurs piqueurs, dirigeant les travaux, ont dû s'éloigner. »

Une partie de la population de Verviers (Belgique) a été vivement émue, dimanche, par une scène affreuse qui a failli avoir de bien terribles conséquences. Vers trois heures après midi, on vit apparaître, au haut du toit d'une maison fort élevée, une femme en grande toilette. On eut bientôt reconnu M^{lle} X... qui habitait cette maison, et constaté qu'elle était sous l'empire d'un accès de fièvre chaude.

On s'efforça de lui faire abandonner la position périlleuse où elle se trouvait; ce fut en vain. Après avoir parlé pendant longtemps, on envoya deux ardoisiers pour s'emparer de M^{lle} X...; mais, sitôt qu'elle les vit, elle se lança dans le vide. Par bonheur, sa crinoline fit ballon et amortit sa chute. M^{lle} X... en fut quitte pour des blessures sans gravité.

VARIÉTÉS.

LA MÈRE AUX PENSUMS.

Comme j'entrais l'autre jour chez une charmante femme de ma connaissance, je la trouvai écrivant avec beaucoup d'énergie. A mon aspect, elle repoussa les papiers qui étaient devant elle. Je ne pus m'empêcher de porter à plusieurs reprises les yeux sur ces papiers; elle s'en aperçut :

« Ne me croyez pas indiscret, lui dis-je; si je vous avais trouvée écrivant sur du papier glacé, je me serais bien gardé de tourner mes regards du côté d'une lettre commencée, mais vous écriviez sur des carrés de gros papier plutôt verdâtre que blanc. »

« C'est vrai, me dit-elle, mais ce n'est pas pour moi que j'écris; nous avons un pensum. »

« Comment vous avez un pensum? »

« C'est à dire mon fils; voici ce que c'est : Les études des enfants leur imposent une vie, je crois, trop sédentaire. On dit qu'il y avait une secte de philosophes qui n'étudiaient qu'en marchant et en se promenant sous des arbres. Il me semble que c'est ainsi qu'on devrait instruire les enfants; ils deviendraient des hommes plus forts et plus beaux. Or, non-seulement on leur fait passer une partie de leur vie assis, immobiles, couchés sur des livres, entassés dans des classes étroites, mais encore, à la moindre faute, on les prive de récréation, c'est-à-dire d'air et d'exercice, à un âge où tout est développement et croissance, à un âge où l'on prépare la santé ou la maladie de toute la vie. De sorte qu'un garçon élevé au collège, s'il est un peu turbulent ou indiscipliné, c'est-à-dire si son tempérament exige plus d'exercice, court grand risque de passer assis tout le temps de ses études, faisant des devoirs pendant les classes et des pensums pendant les récréations. C'est ainsi qu'on lance ensuite dans la vie des hommes grêles, faibles, rachitiques, lâches, méchants et envieux. Eh bien, comme je ne veux pas que mon fils soit ainsi, quand il a des pensums, ce qui lui arrive fort souvent, c'est moi qui les fais. Pendant que je griffonne pour lui, il court,

il se promène, il saute. Ce n'est pas tout à fait le but que j'aurais voulu atteindre, car, de cette manière, ses fautes restent impunites et presque encouragées. Si on lui eût imposé d'autres punitions, j'aurais au contraire veillé à ce qu'il les subit ponctuellement; mais, quand je le voyais pâle, blême, maigre, quand j'apprenais qu'il n'avait pas joué, ni couru, ni sauté, ni marché à l'air depuis bientôt un mois, quand je le voyais reprendre son élan point et ses fraîches et vivantes couleurs de l'enfance aussitôt que nous passions quelques jours à la campagne, quand je ne pouvais me dissimuler que c'étaient les devoirs et les pensums qui lui enlevaient la force et la santé, je me disais : Le latin est bien cher. Je vous assure que la besogne que j'ai entreprise pour lui conserver ses récréations, c'est-à-dire le jeu, l'exercice, la santé et son riant coloris, n'est pas une médiocre besogne. Notre professeur de cinquième, l'année dernière, n'était pas trop sévère; il donnait bien des pensums comme les autres; mais c'étaient des verbes ou des vers français à copier. Dieu sait combien, pendant que nous faisons notre cinquième, j'ai copié de fois des verbes humiliants, tels que *hacarder, dormir, être paresseux, répliquer, mentir*, etc.; combien de fois j'ai copié *la Cigale et la Fourmi, la Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf, le Chêne et le Roseau, les Animaux malades de la Peste, et le Récit de Télémaque!* Avec ce que j'ai fait de pensums, un nouvel Omar aurait chauffé pendant quinze jours les bains d'Alexandrie. J'ai acquis une grande rapidité à écrire ces choses, d'autant que, pour la vraisemblance, il faut qu'elles soient griffonnées, et ce qui me facilitait beaucoup la chose, c'est que je savais par cœur les trois ou quatre pièces usitées en fait de pensums. Mais le professeur de quatrième, outre qu'il donne plus de pensums que les autres, exige des vers latins, des vers de Virgile. Or je ne sais pas le latin; je dois donc copier lettre à lettre; c'est beaucoup plus long et plus ennuyeux. Avec cette centaine de vers français que ma mémoire savait, et qui, une fois ma plume montée, en coulaient comme des grains de sable dans un sablier, je pouvais penser à autre chose. Mais en copiant servilement ces vers latins, que je ne comprends pas, je suis forcée de leur donner mon attention tout entière. Aussi suis-je arrivée à partager tous les mauvais sentiments des écoliers contre ce professeur. Je n'apprends pas sans plaisir les quelques mauvais tours qu'on lui joue. Je ne vous retiens pas, me dit-elle, ou, si vous voulez attendre ma mère, prenez un livre, car je ne puis suspendre plus longtemps ma besogne. Je suis heureuse de lui donner ce plaisir salutaire par ce beau temps. Je suis, comme ils disent, écrasée de pensums. Il faut porter demain lundi au collège trois cents vers de Virgile, et, depuis ce matin, je n'ai pu en copier que cent cinquante. Mon enfant est allé se promener et jouer au ballon dans les Champs-Elysées.

« Voulez-vous que je vous aide? dis-je à la jeune femme, j'aurai bientôt transcrit une centaine de vers de Virgile. Ma mémoire en a conservé un certain nombre, et je n'aurai pas besoin de copier comme vous. »

« Non, me dit-elle; il faut que ce soit entièrement de la même écriture. Nous avons en quatrième un homme bien dur et bien rigoureux; il les ferait recommencer. Mon écriture, quand j'écris vite et mal, ressemble assez à celle de mon fils; mais, si vous voulez me dicter, j'irai beaucoup plus vite. Et reprenant le commencement de l'Énéide, je dictai :

Ille ego, qui quoniam gracili modulatus avena Carmen, et, egressus silvis, vicina coram Ut quibus avibus parentem arva colono...

Et la jeune femme, penchée sur les carrés de papier qu'elle couvrait rapidement de lignes inégales, se tachait les doigts d'encre, tant que les boucles de ses cheveux effaçaient quelquefois ce qu'elle venait d'écrire.

J'ai réfléchi, depuis, qu'elle avait bien raison dans sa critique du mode de punition appelé pensum. On ne se préoccupe pas assez de la santé, de la vigueur des enfants. Il semble que, pourvu qu'ils apprennent le latin, et qu'un père bourgeois puisse dire orgueilleusement de son fils, à la sortie du collège :

Il solum le savant hominum; Presque autant de latin qu'un avocat de Rome.

Il semble qu'ils n'ont pas besoin de savoir autre chose que le latin, ni d'être autre chose que lati-

nistes. Ce serait une réforme très-utile à faire dans la discipline des écoles. La jeune mère dont je parlais tout à l'heure disait avec raison qu'il y a tel enfant qui passe à copier des vers tout le temps qu'il devrait employer à faire l'éducation de son corps, à développer ses membres, à devenir fort, souple, agile, dur à la fatigue, peu accessible à la maladie. Ce n'est pas en vue de l'école, mais en vue de la vie, qu'il faut élever les enfants, » disait Sénèque. « Qu'est-ce que les enfants doivent apprendre? Ce qu'ils auront à faire étant hommes, » disait Agésilas. Ne pourrait-on pas, au lieu de ces punitions ridicules qui consistent à faire copier aux enfants des centaines de vers pendant huit ans, ne pourrait-on pas imaginer des punitions qui ne leur enlèveraient pas un exercice nécessaire à leur santé? Les priver de récréations, c'est-à-dire de jeux actifs et bruyants, d'exercices violents, c'est aussi absurde que si on leur enlevait, par punition, une partie de leur nourriture. On a imaginé le pain sec par punition, mais on n'a pas inventé de diminuer la ration de pain.

Il serait facile de remplacer les pensums par une occupation, ennuyeuse si l'on veut, mais exerçant les forces au grand air : tirer de l'eau à un puits, bêcher la terre, traîner du sable dans une bruyère et l'étendre, faire des fagots, les porter d'un endroit à un autre, mille autres petits travaux qui, en privant les enfants des jeux qui les amusent, ne nuiraient pas à leur santé en les privant d'air et d'exercice.

ALPH. KARR (1).

(1) Toutes les mères de famille liront, nous n'en doutons pas, avec un vif intérêt, ce charmant plaidoyer d'Alphonse Karr, en faveur de leurs enfants. Cet article fait partie de l'excellent journal l'École Normale, que dirige avec un talent remarquable M. Pierre Larousse.



La nombreuse clientèle que M. ALPHONSE BARÂT, pédicure expert de Lille, s'est acquise à Roubaix et à Tourcoing, l'oblige à se rendre dans ces localités deux fois par semaine (le lundi et le vendredi).

Inventeur d'un traitement infailible pour la guérison de toutes les affections des ongles, M. Alphonse Barât peut citer parmi les cures heureuses qu'il a faites, un grand nombre de personnes notables de Lille, Roubaix et Tourcoing, à qui il a évité la cruelle nécessité d'arracher les ongles.

On est prié de remettre les adresses : A Roubaix, chez M. Escuy, coiffeur, rue Nain; A Tourcoing, hôtel du Cygne, sur la Place; A Lille, rue Saint-Etienne, 31. (1905)

FOIRE DE ROUBAIX. THÉÂTRE DES AMATEURS

Situé sur la place de la Mairie. (DIRECTION DE M. J. COUVREUR) MERCREDI 18 AVRIL

- 1. A PROPOS D'UN VERRE D'EAU, vaudev. en un acte.
2. LES PILULES DU DIABLE, grande pièce féerique en 4 actes et 12 tableaux.
On commencera à 7 h. 1/4 précises.

KERMESSES. Dimanche 22 avril. Camphin-en-Pévèle, Salliy.

Pour tous les articles non signés, J. Rehoux.

NOUVEAU DÉPOT DE DRAPS A LA VILLE DE VERVIERS, RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI MAISON AUG. CAZY & Cie.

Les habitants de la ville de Tournai et des environs sont informés que les sieurs AUG. CAZY et Cie. viennent d'ouvrir un nouveau dépôt de DRAPS et NOUVEAUTÉS à 30 et 40 p. 100 en-dessous des prix ordinaires; les marchandises, arrivant directement de la fabrique avec les prix marqués en chiffres connus, seront livrées de première main avec un minimum bénéfice et vendues de confiance au comptant, évitant par là les pertes éventuelles dans les crédits, les bénéfices des maisons de gros, les frais de commis-voyageurs et bénéfices de détaillants, ce qui fait une différence réelle de 30 à 40 pour cent au profit du consommateur. — Il est de l'intérêt des familles de visiter les magasins et de s'approvisionner dans les immenses assortiments de la Maison AUG. CAZY et Cie.; la vue et l'usage des marchandises prouveront, mieux que tous les raisonnements, les avantages qu'offre cette maison.

Table with columns for fabric types (Drap noir, Cachemire, etc.), prices, and descriptions of goods available at the depot.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — La maison AUG. CAZY et Cie., défiant toute concurrence et voulant offrir à l'acheteur toutes les garanties possibles, accorde dix jours pour échanger, sans aucune perte, toutes marchandises qui ne conviendraient plus, et même en remboursant le montant aux personnes qui en témoigneraient le désir. Chaque objet est revêtu d'une étiquette de prix fixe marqué en chiffres connus, d'un cachet portant le nom, le numéro d'ordre, le numéro de fabrique et la garantie de la désignation. — Le numéro d'ordre et la désignation sont reproduits sur la facture, de sorte que l'acheteur a toute sécurité pour le prix et la qualité de la marchandise qu'il achète ou qu'il échange. — Aucune personne n'étant chargée de la vente de nos marchandises, on est prié de s'adresser directement au dépôt RUE DES CHAPELIERS, 22, PRÈS LA GRANDE-PLACE, A TOURNAI.